RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UICN | Comité Français

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité français de l'UICN et l'OFB renforcent leur action commune auprès des collectivités par la signature d'une convention de coopération

Le Comité français de l'UICN et l'Office français de la biodiversité (OFB) mènent depuis de nombreuses années des actions communes pour appuyer l'implication des collectivités françaises, et en particulier des Régions, en faveur de la biodiversité. En 2022, ce partenariat est renforcé par la signature d'une convention de coopération triennale ayant pour objectif d'accompagner les régions dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies régionales pour la biodiversité (SRB). Cette coopération a été inaugurée aujourd'hui lors du Salon des maires.

A l'occasion du Salon des maires, Maud Lelièvre, Présidente du Comité français de l'UICN, et Pierre Dubreuil, Directeur général de l'OFB, ont présenté officiellement la convention de coopération que les deux structures ont signée afin d'accompagner les régions dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies régionales pour la biodiversité (SRB).

Ce partenariat vient renforcer l'action commune que mènent le Comité français de l'UICN et l'OFB à destination des collectivités depuis de nombreuses années dans l'objectif de contribuer à la mobilisation des territoires, plus que jamais essentielle pour atteindre les nouveaux objectifs

nationaux et mondiaux pour la protection de la biodiversité. Il s'articule autour de trois grandes actions :

- **L'élaboration d'une boite à outils méthodologiques dédiés aux SRB**

Il s'agit d'un guide technique, composé d'une dizaine de fiches thématiques. Chaque fiche propose des pistes méthodologiques, illustrées par des retours d'expériences territoriales, sur des thèmes identifiés par le groupe de travail « Collectivités & Biodiversité » du Comité français de l'UICN comme étant prioritaires pour « réussir » sa stratégie. Trois fiches ont déjà été publiées : Communication & SRB ; Élaboration des SRB dans une démarche prospective ; Identification des enjeux SRB. La quatrième portant sur le « chef de filât » Biodiversité et la Cartographie des acteurs SRB est en cours de finalisation {http://uicn-fr-collectivites-biodiversite.fr/strategies-regionales-pour-la-biodiversite/}.

- **Le portage de la boite à outils SRB dans les territoires**, sa diffusion et sa valorisation, et l'accompagnement des équipes en charge de ces stratégies dans l'appropriation de cet outil.
- **La valorisation des actions des collectivités territoriales dans le cadre des SRB aux niveaux national et international.** L'objectif est de valoriser l'expérience et le savoir-faire des collectivités françaises en matière de stratégies pour la biodiversité, et de faire connaitre des expériences inspirantes menées par des collectivités françaises ou étrangères – notamment dans les pays francophones – dans le cadre de leurs stratégies pour la biodiversité. A titre d'exemple, la reconnaissance des actions menées par les collectivités à travers le programme des « Territoires engagés pour la nature » participe de cette dynamique (initiative du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de Régions de France, pilotée par l'Office français de la biodiversité en partenariat avec les Agences de l'eau) {https://engagespourlanature.ofb.fr/territoires }

> *« Les stratégies régionales pour la biodiversité sont essentielles pour la planification des actions des régions et la mobilisation des acteurs. Elles sont l'un des points clés de la loi Biodiversité de 2016 et le Comité français de l'UICN accompagne leur élaboration et mise en œuvre depuis plus de 10 ans ! »* ***Maud Lelièvre, Présidente du Comité français de l'UICN****.*
>
> *« La SRB Bourgogne-Franche-Comté que nous avons réalisée selon la méthodologie du Comité français de l'UICN en concertation avec l'ensemble des acteurs régionaux, nous a permis de proposer des solutions communes pour préserver et restaurer la biodiversité régionale, et donc de favoriser un engagement collectif dans l'action. La SRB Nouvelle-Aquitaine a été élaborée selon ces principes », illustre* ***Stéphane Woynaroski, Président du groupe de travail « Collectivités & Biodiversité » du Comité français de l'UICN et Conseiller régional de Bourgogne-Franche-Comté.***
>
> *De son côté,* ***Pierre Dubreuil, Directeur général de l'OFB,*** *précise que « les SRB sont également des facteurs d'innovation et de cohérence de l'action publique pour la biodiversité. Elles prennent notamment en compte les orientations de la Stratégie Nationale Biodiversité (SNB). »*

Ainsi, le Comité français de l'UICN et l'OFB encouragent l'ensemble des Régions à se doter de SRB ambitieuses, engageantes et opérationnelles en utilisant cette boite à outils, et à intégrer les dispositifs existants dans les territoires dans leur mise en œuvre (en particulier les programmes destinés à favoriser la mobilisation et l'accompagnement des communes et des

intercommunalités, comme les Atlas de la biodiversité communale ABC, ou encore « Territoires engagés pour la nature »).

À propos du Comité français de l'UICN - Union internationale pour la conservation de la nature (www.uicn.fr)

Le Comité français de l'UICN est une organisation non gouvernementale, qui regroupe le 2e plus grand nombre de membres de l'UICN dans le monde avec 2 ministères, 13 organismes publics, 47 ONG et plus de 250 experts. Au niveau international, l'UICN rassemble quelque 1 500 organisations et 15 000 experts. L'UICN est la seule organisation environnementale qui a le statut d'observateur auprès de l'ONU. L'UICN permet à ses membres et experts (biologistes, économistes, juristes...) de collaborer au niveau international afin de partager leurs connaissances et leurs actions sur la biodiversité. Depuis sa création en 1948 à Fontainebleau, l'UICN a adopté 1300 recommandations pour préserver la biodiversité qui ont permis de structurer et renforcer l'action mondiale dans ce domaine. Tous les quatre ans, elle organise le Congrès mondial de la nature dont le dernier s'est tenu` à Marseille en septembre 2021.

A propos de l'OFB - Office français de la biodiversité - https://www.ofb.gouv.fr

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

Contacts Presse

Benoît Descombe / 07 48 11 53 43

benoit.descombe@uicn.fr

Florence Barreto / 06 98 61 74 85

Isabelle Cytowicz / 06 59 68 43 08

presse@ofb.gouv.fr